



Commune de Monéteau

COMPTE RENDU DE LA REUNION 7 janvier 2005

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie le 7 janvier 2005 légalement convoqué le 30 décembre 2004, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaients présents : M. Jean-Michel IMBERT, Maire délégué,

Mrs Bernard PONTHEIU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, Jean-Marie DUGNY, Patrick PICARD, Adjoint

Mmes et Mrs Yvette SALA, Anne-Marie DAMMAN, Josette BOUROTTE, Marie LEGENDRE, Daniel CRENE, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Sylviane SAMOUR, Gilles CARRE, Elizabeth ALIGON, Pascale AMIOT, Martine BLANVILLAIN, Annie POITOU, conseillers municipaux

Absents : Mme RIMBERT, Mr JOANNIS, excusés et représentés, Mr SILVAN, excusé, Mme MAOUNY

Secrétaire : Mme Martine BLANVILLAIN

Monsieur PONTHEIU, au nom de l'ensemble du conseil, présente les vœux au Maire, au Maire délégué et au personnel communal.

Remerciements de Mr IMBERT puis de Mr BIDEAU qui précise que même si des vœux lui sont adressés personnellement ils s'adressent à tout le conseil, et s'associe à l'élan de solidarité envers les sinistrés d'Asie.

SUBVENTION 2005

Le Conseil alloue pour les sinistrés d'Asie, symboliquement 1 € par habitants, soit **5 000 euros**, qui seront versés à l'UNICEF.

Il examine ensuite et donne un avis favorable aux demandes du Club de la « Joie de Vivre » pour le remboursement de l'achat des tickets du **TELETHON : 106,62 euros** et du Comité des Fêtes pour le matériel de décoration de Noël : **461,14 euros**.

BUDGET – MESURES CONSERVATOIRES

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, l'organe délibérant peut autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements à hauteur de **409 218,50 €** correspondant à 25 % du budget d'investissement 2004 hors remboursement de la dette et des dépenses pluriannuelles (1 636 874,00 €).

VENTE DE TERRAIN ET LOGEMENT COMMUNAUX RUE DE SEIGNELAY

Les propriétaires actuels du Café de la Poste souhaitent acquérir une partie de terrain et éventuellement le logement situés dans le parc Colbert, le long de la rue de Seignelay, afin d'y transférer leur activité et l'étendre avec une restauration rapide. Le Service du Domaine consulté nous a communiqué son estimation, à savoir :

- Pour le terrain, à détacher 300 m² environ, situé entre le bureau de Poste et le logement : **38 € le m²**
- Pour le logement de 94 m² habitable avec 110 m² de terrain : **94 000 €**

Le Conseil Municipal accepte la vente du terrain au prix de **62 € le m²** et du logement pour **94 000 €** désigne Géomexpert, géomètre à Auxerre pour établir le document d'arpentage, désigne Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY, pour rédiger la promesse de vente qui sera accompagnée d'arrhes représentant 10 % de la vente, puis la vente définitive et autorise le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE – ACHAT DU TERRAIN DE LA SNCF

Dans le programme de l'aménagement de la Place de la Mairie la création d'un parking est envisagé sur le terrain appartenant à la SNCF au Nord de la place de la Gare. Contacté les services de la SNCF ne sont pas opposés à détacher 3000 m² et propose un prix de **12 € le m²**, auquel il convient d'ajouter les frais d'établissement du document d'arpentage, les frais d'acte et la pose d'une clôture à la nouvelle limite d'emprise.

Le Conseil Municipal accepte le prix proposé et les conditions imposées, autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2005.

TRAVAUX EN REGIE 2004

Le coût des travaux réalisés par le personnel du Service technique, estimés en matériel et main d'œuvre, à **60 172,53 €** et transféré de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal entérine cette décision.

PERSONNEL – TEMPS COMPLET

En raison des modifications apportées aux fonctions d'un agent administratif actuellement à temps non complet (28h), il est nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de l'intéressée à 37 h 30 soit un temps complet. L'intéressée bénéficiera des jours ARTT liés à cette durée hebdomadaire.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la modification de la durée hebdomadaire de l'emploi d'agent administratif à compter du 1^{er} janvier 2005 et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2005.

LOTISSEMENT F. BROCHET

Gaz de France nous transmet une convention d'alimentation en gaz naturel du lotissement « F. BROCHET ». Elle précise :

- l'objet de la convention
- les engagements commerciaux du lotisseur
- les engagements commerciaux de Gaz de France
- description et conditions techniques de réalisation des ouvrages
- financement des ouvrages
- conditions de mise en service des installations intérieures
- délai d'exécution des travaux
- délai de validité

Le Conseil Municipal accepte la convention présentée et autorise le Maire à la signer.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EPURATION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE L'AUXERROIS – MISE EN PLACE D'UN « Service Public d'Assainissement Non Collectif »

Avant le 31 décembre 2005, chaque collectivité devra mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Le SIETUEA se propose d'être Maître d'Ouvrage des études préalables à la création du SPANC sur le territoire des communes d'Appoigny, Auxerre, Gurgy, Monéteau et Perrigny, il faut en conséquence qu'il modifie ses statuts et notamment l'article 2 en le complétant comme suit :

« *objet du syndicat, de l'arrêté n° D2.B2.98.023 du 8 juin 1998, de mener les études préalables à la création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif.* »

Les études seront les suivantes :

- *Schéma Directeur d'Assainissement* : une première partie réalisée en 1997 concernait uniquement une partie sur l'assainissement collectif. Celle menée sous Maîtrise d'ouvrage syndicale sera celle sur l'assainissement non collectif. –recensement des habitations écartées, du réseau collectif d'assainissement, des études de sols et du chiffrage des solutions –
- *Zonage de l'assainissement* : établissement d'une carte de zonage où les secteurs d'assainissement collectif et non collectif sont bien délimités et proportion des solutions adaptées en fonction de l'éloignement par rapport au réseau collectif, de la nature des sols et du coût d'investissement.

La carte de zonage sera approuvée après enquête publique. Seules les communes sont habilitées à mener l'enquête et valider le zonage.

Après consultation, le prestataire retenu par le SIETUEA aura pour mission de réaliser les études préalables et de monter le dossier d'enquête publique. Ce dernier sera transmis aux communes pour mise à enquête. Le cabinet mènera les réunions publiques, suivra la phase d'enquête, répondra aux questions susceptibles d'être posées, et établira le document final.

Le Conseil Municipal approuve le changement de statut du SIETUEA et lui confie la maîtrise d'ouvrage des études préalables à la création du SPANC.

COMMISSIONS

Urbanisme du 16 décembre 2004 : examinait la proposition de vente du terrain cadastré AX 8 de 1 ha 69 a 45 ca situé rue des Prés Hauts, par Mr GUIMARD et les parcelles de terrains susceptibles d'être libérées par la Société MOBIL OIL rue d'Auxerre, ainsi que le projet de construction d'une salle polyvalente.

Les membres proposent l'inscription au budget 2005 du montant des terrains en vue de leur acquisition. En ce qui concerne la salle polyvalente, ils souhaitent son implantation rue d'Auxerre au lieu-dit « les Champs Saint Père », l'assistance d'un programmeur pour mener à bien ce projet dans lequel le tennis couvert actuel pourrait être intégré, et envisageait la couverture de deux courts extérieurs. Accord du conseil, étude à poursuivre.

Environnement du 15 décembre : après visite du circuit des maisons illuminées (154), les membres procédaient au classement, s'il y avait un quartier serait celui du Carron, s'il y avait une rue serait la rue des Perrières, et retiennent pour le 1^{er} prix : M. DUFOUR, pour le 2nd prix : Mme OBRON, pour le 3^{ème} prix : M. NAULT.

Conseil d'école à J.J. Rousseau : M IMBERT fait le rapport des points abordés : satisfaction en ce qui concerne les ordinateurs et Internet ; constat d'un déséquilibre entre la matinée très longue et l'après midi, souhaite décaler d'un quart d'heure le matin, pas d'opposition du conseil si accord des 4 directions et des parents d'élèves ; restauration du midi demande de repas de remplacement les jours où il y a du porc, refus du conseil restauration collective pas de particularisme.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Les déclarations présentées ne font pas l'objet de préemption.

SERVITUDE DE PASSAGE

En 1980, la commune a installé une canalisation d'eaux usées, de la route départementale 84, dite rue d'Auxerre au chemin de halage dit rue des Dumonts, qui traverse les parcelles de terrain suivantes :

AI 18 appartenant aux héritiers de M et Me PETIT Paul

AI 157 appartenant à Mme JEANNIOT Madeleine, usufruitière, et Mmes PATAILLE Michèle et DESSAUX Annie, nu-propriétaires indivis.

Aucune servitude de passage n'a été signée à l'époque. Il est nécessaire de rectifier cet oubli.

Un projet de convention de servitude de passage a été établi et soumis aux intéressés.

Le Conseil autorise le maire à passer et signer la convention définitive, avec les propriétaires des parcelles AI 18 et 157 ci-dessus désignés, qui sera enregistrée à la charge de la commune.

REGIE PHOTOCOPIES

Par délibération du 7 juin 2004 le conseil avait décidé de supprimer la régie photocopies à compter du 1^{er} janvier 2005, compte tenu de la demande de la population, le conseil décide de réinstaurer la régie photocopies à compter du 17 janvier 2005 et reconduit les tarifs existants, à savoir :

Format A 4	0.15 €
Format A3 et recto verso	0.23 €

AFFAIRES DIVERSES

Radioamateur – Pose d'antennes

Les radioamateurs installés 22 rue d'Auxerre, souhaitent installer deux antennes afin que puisse fonctionner leur Radio Club, une antenne pour émettre sur les bandes dites décimétriques, l'autre sur les ondes métriques, le conseil donne son accord sous réserve qu'aucune perturbation ou nuisance ne vienne s'interférer sur les installations des riverains (télévision, satellite, portable)

Aménagement d'un rond point au carrefour RD 84 et rue de la Chapelle

Le 5 janvier une réunion avec les représentants du conseil général, des sociétés Yoplait et Hermès-Métal, de la C.C.I. a permis de définir la taille du giratoire (rayon 22 m, chaussée 9m) et de le positionner. Relevés topographiques et acquisition des terrains 2^{me} trimestre 2005 avec lancement de la procédure de consultation pour une réalisation fin 2005 début 2006.

Centre Communal d'Action Social le conseil est informé de la démission de Mr Pierre MOREAU, pour raison de santé.

INSEE

Nous a fait parvenir une statistique sur l'évolution du nombre des naissances, des décès et des mariages sur la commune (année 2002).

PROCHAINES REUNIONS

Conseil Municipal le lundi 14 février 2005 - 20 h 15

Commission de Finances mercredi 2 mars 2005 – 19 h

Inauguration de la Mairie le 4 mars 2005.

TOUR DE TABLE

Mr DUGNY : distribution du magazine la répartition faite.

Pour relancer le VTHR propose des affiches pour placarder dans les usines ou ateliers

Mme PETIT : Sait-on la raison de l'intervention des sociétés BERTRAND et de la Lyonnaise des Eaux aux Dumonts aujourd'hui ? Non

Signale un trou en formation sur la place.
